

## AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR**  
**Règlement numéro 2319**



Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 10 juin 2019, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2319 établissant un programme d'aide financière à l'achat et l'installation d'une borne de recharge à usage résidentiel pour véhicules électriques.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur selon l'horaire d'été, soit :

lundi et mardi de	8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h
mercredi et jeudi de	8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
vendredi de	8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 19 juin 2019

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate